

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.093

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE TERRAINS DE SPORT STADE D'AQUITAINE ET MATET

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de la réalisation des "Jardins du Monde" dans la ZAC Pousseau, deux terrains de sport existants nécessitent d'être déplacés sur d'autres sites.

Après étude des implantations possibles, il est proposé l'aménagement de nouveaux terrains de sports sur les emprises des Stades d'Aquitaine et Matet selon les modalités suivantes :

- STADE D'AQUITAINE : terrassements généraux, engazonnement et arrosage automatique d'une nouvelle aire de football ainsi que l'arrosage automatique du terrain existant. Il est également prévu l'éclairage de la totalité du site actuel et de la nouvelle aire de jeux, à l'aide des pylônes du Stade Pousseau, auxquels seront rajoutés douze projecteurs pour un meilleur éclairage.

- STADE MATET : terrassements généraux et engazonnement des terrains de jeux existants et sous-utilisés (hand-ball et basket) augmentant ainsi la surface du terrain de football actuel, ce qui améliorera les conditions d'entraînements du rugby et du football.

Pour ce faire les Services Techniques ont élaboré un Dossier de Consultation d'Entreprises comprenant deux lots et 3 options :

- LOT 1 : Terrassements généraux
- LOT 2 : Aménagement des terrains de sport engazonnés ; ce dernier lot comporte les 3 options :
  - . Option 1 : Arrosage automatique (terrain existant Aquitaine)
  - . Option 2 : Arrosage automatique (nouvelle aire de jeux Aquitaine)
  - . Option 3 : Projecteurs d'éclairage

Les Services Techniques ont lancé une procédure de Consultation par voie d'appel d'offres ouvert (cf. art. 295 à 298 du Code des Marchés Publics) en date du 06 avril 99, la limite de réception des offres étant fixée le 12 mai 99 à 17 h. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 mai 99 et a décidé de retenir les propositions suivantes :

- LOT 1 : entreprise EUROVIA pour un montant du marché à intervenir de 604.495,44 Frs TTC
- LOT 2 : groupement d'entreprises EUROVIA/CEE pour un montant du marché à intervenir de 1.484.453,34 Frs TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 8 avril
- VU les choix de la Commission d'Ouverture des Plis
- APRES en avoir délibéré

**D E C I D E**

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour l'aménagement de terrains de sports (art. 295 à 298 du Code des Marchés Publics) aux Stade d'Aquitaine et Stade Matet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
  - . LOT N° 1 : "Terrassement Généraux" - Entreprise EUROVIA pour un montant de 604.495,44 Frs TTC
  - . LOT N° 2 : "Aménagement de terrains de sports engazonnés" - Groupement d'entreprises EUROVIA/CEE pour un montant de 1.484.453,34 Frs TTC
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 20 novembre 1999**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS